

DERNIER MOT LAISSE AUX FAMILLES - APRES LA CLASSE DE TROISIEME

publié le 13/12/2018,
par Mme Bruxelles

Depuis 4 années scolaires, le collège Marguerite de Valois a participé à l'expérimentation du choix de l'orientation après la classe de 3e laissé à la famille.

Conformément au décret n°2017-597 du 21 avril 2017, portant sur cette expérimentation, dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation, cette expérimentation s'est achevée en juin 2018.

En juin 2019, nous intégrerons la procédure habituelle : le conseil de classe statuera sur l'orientation et la famille, si ce choix ne lui convient pas se déplacera devant une commission d'appel qui prendra la décision finale.

C'est pourquoi, il est très important de préparer cette orientation, en

- participant au FOFE les 8 et 9 février 2019 ;
- participant aux portes ouvertes des établissements (voir article sur le site du collège) ;
- en faisant dès à présent des demandes de mini-stages dans les lycées auprès du professeur principal ou directement auprès de moi.

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur "Site du collège Marguerite de Valois (Angoulême)" (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-m-valois-angouleme/>).

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.